

Conseil municipal

**CRÈCHE RONDIN-PICOTIN – CRÉATION FOSSE DE STOCKHOLM ET REMPLACEMENT  
DES ARBRES EXISTANTS – CRÉDIT DE FR. 120'000.00**

Vu la délibération 2393A ;

Vu l'état des arbres existants de la zone de jeux ;

Vu la durée de vie estimée desdits arbres ;

Vu la nécessité de remplacer les arbres à moyen terme ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

à la majorité simple

Par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De réaliser les travaux d'abattage des arbres en mauvais état sanitaire, de créer une fosse de Stockholm et de replanter de nouveaux spécimens dans le préau des grands de la crèche Rondin-Picotin ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 120'000.00 pour ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 120'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 120'000.00, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

\* \* \*

Signature :